|  |
| --- |
| **PARCOURS DE FORMATION**  **EN MILIEU PROFESSIONNEL** |

Aux parents d’élèves,

Votre fils, fille entame ou poursuit des études au lycée Paul Langevin de Nanterre. Pendant sa formation, il ou elle devra effectuer des périodes de stage en entreprise, selon le calendrier fixé par le lycée.

Les stages ne pourront en aucun cas s’effectuer sur les périodes de vacances scolaires.

En cas de maladie ou autres motifs, l’élève devra prévenir immédiatement le lycée ainsi que son lieu de stage. Seul l’établissement autorisera les éventuelles possibilités de rattrapage.

Tout élève n’ayant pas signé de convention de stage devra se présenter quotidiennement au lycée où, accompagner de ses enseignants, il pourra effectuer des recherches.

Tout élève n’exécutant pas tous ses stages ou a qui il manquera des jours n’obtiendra pas la validation de ceux-ci pour l’examen.

**Pour les élèves de bac professionnel : 22 semaines sur 3 ans.**

**Pour les élèves de CAP : 14 semaines sur 2 ans.**

En cas d’absences non justifiées sur le lieu de stage ou au lycée pendant ces périodes, votre fils, fille, sera considéré(e) comme démissionnaire.

Recevez, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur.

Nom et prénom de l’élève : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Signature des parents ou de l’élève (si majeur) :**